LA GAZETTE de Landéhen

JANVIER 2024

Bulletin Communal N° 611

Imprimé par la Mairie et diffusé à Landéhen

Au revoir 2023,
Bonjour 2024 !

Les fêtes de fin d'année donnent l'occasion pour la plupart d'entre nous, de se retrouver en famille, entre amis et permettent de partager des temps de rencontre, de joie et de convivialité. Cependant certains doivent aussi faire face à la maladie ou à l'isolement, j'ai donc une pensée particulière pour toutes ces personnes.

Le moment des vœux est toujours un instant privilégié. Ainsi, c'est avec plaisir et sympathie, qu'au nom du conseil municipal et de la municipalité de Landéhen, je vous souhaite à toutes et à tous, mes vœux les plus sincères en ce début d'année 2024. Je vous souhaite tous mes vœux de santé, bonheur, réussite pour cette nouvelle année.

Cette année 2023 a été marquée par de nombreux évènements comme la réforme des retraites, la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit entre Israël et le Hamas, mais aussi des événements plus heureux comme la coupe du monde de rugby en France.

En 2024, nous allons devoir faire face aux enjeux de la gestion du foncier notamment à travers la révision du Plan Local d'Urbanisme qui est en cours, mais également au changement climatique avec les questions des énergies renouvelables, de la diminution de gaz à effet de serre et la séquestration carbone.
La commune va poursuivre ses projets communaux, notamment l'aménagement et la sécurisation de la rue des Roseaux et de la Ville Commault.

Pour avoir un retour complet des actions 2023 et un échange sur les projets 2024 en cours, nous aurons à nouveau la joie de se retrouver, à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Je vous donne donc rendez-vous, avec l'ensemble du conseil municipal,
le vendredi 5 janvier 2024, à 19heures,
à la salle des fêtes,
pour partager un temps d'information et d'échange en toute convivialité.

Bonne année et bonne santé à toutes et à tous
Nathalie TRAVERT LE ROUX, maire de Landéhen

SOMMAIRE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Etat Civil
- Recensement citoyen
- Recensement de la population 2024
- Grippe aviaire
- AGIRC ARRCO – Informations
- Installation radioélectrique réunion en mairie
- En Bref
- Fermeture de la mairie
- Permanences des élus
- Restaurant scolaire : menus janvier

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Conseil Municipal du 07/12
- Prix usages numériques 2023
- Arrêté sécheresse géotechnique année 2022

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- A la une : ouverture micro-crèche de Plémy
- Infos pratiques
- Agenda de janvier

CYBER BIBLIOTHEQUE

- Horaires – Tarifs abonnements
- Retour sur braderie et animation jeux
- Retour sur le Prix Louis Guilloux

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

- APEL Ecole St Joseph : soirée théâtre du 13/01 - Soirée déguisée et repas du 17/02
- Club des Ainés : Activités de janvier 2024
- Les Doux Dingues : représentations les 13-14, 20-21-27/01
- Amicale des boulistes : AG le 20/01
- Comité des Fêtes : chantier fagots
- Familles Rurales : Atelier Montessori en famille le 21/01- Atelier « do it yourself en famille » le 18/02 – Bébé Puces le 25/02 – Atelier Crea zen land art de printemps le 10/03
- Ecurie Poney Club La Cassoire : vacances de Noël

ANNONCES - COMMUNIQUES

Les articles pour la prochaine gazette sont à faire parvenir pour le 15 janvier en mairie.

Mairie - Tél 02.96.30.03.21 - Mail: mairiedelandehen@wanadoo.fr
Site : www.landehen.fr Ouverture public : lundi au vendredi 8h30 à 12h15 - samedi : 9h-12h
Cyberbibliothèque : 02.96.30.31.66 - Mail : bibliothequelandehen@gmail.com

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ETAT CIVIL

Naissances :

- Le 17 novembre 2023 de Mattia Le NAOUR, domicilié 10 rue du Muguet
- Le 24 novembre 2023 de Soazig FAUCILLON LABBÉ, domiciliée 2 impasse du Joncheray

Décès :

- Le 4 décembre 2023 de Pascal LAMÉ, domicilié 2 Impasse de Mauny

RECENSEMENT CITOYEN

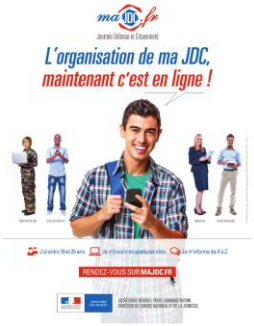

Les jeunes garçons et filles qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent effectuer leur recensement militaire à la mairie, ***entre la date à laquelle ils atteignent 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.***
*Ainsi, tous les jeunes, garçons et filles qui ont eu **16 ans au cours du mois d'octobre 2023,** doivent obligatoirement avoir effectué leur recensement **avant la fin du mois de janvier**. Sont également invités à se faire recenser les jeunes atteignant 16 ans en novembre, décembre 2023.*

RECENSEMENT de la POPULATION 2024
Du 18 janvier au 17 février 2024

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire.** Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Le recensement de la population, comment ça marche ?

IDENTIFIEZ VOTRE BOITE AUX LETTRES
afin de recevoir les documents liés au recensement :

- Entre le 2 et le 9 janvier 2024 vous recevrez une lettre d'information

- Dès le 18 janvier 2024 vous recevrez une notice internet avec vos codes confidentiels de connexion.

Vous pourrez alors vous recenser par internet
sur le site www.le-recensement-et-moi.fr
Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur

Vos réponses sont strictement confidentielles.
Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit :** ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Imprimé n°40

Angélique HERVÉ, Auriane TOHIER et Olivier LE FORESTIER domiciliés sur la commune, ont été nommés pour assurer le recensement de la population. Ils seront munis d'une carte officielle. Merci de leur assurer un bon accueil…

GRIPPE AVIAIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS

– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :
http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE

Face à l'augmentation constatée de cas **d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP**) en en France, le niveau de risque vient d'être relevé au **niveau « élevé ».** L'arrêté publié au Journal officiel le **5 décembre 2023** entraine la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention et de biosécurité renforcées tant pour les particuliers que les acteurs professionnels, dans **l'ensemble des communes des Côtes d'Armor** avec notamment :

- Claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans les établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basse-cours, zoos) ;
- Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- Equipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de 3 jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par u camion plein ou vide.
- Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs ;
- Interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 10 avril ;

Restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdictions du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Pour mémoire : La déclaration de la détention d'oiseaux doit être faite en mairie ou en ligne https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effetuer-une-declaration-55/article/lutter -contre-l-influenza-avaire-498

AGIRC ARRCO – INFORMATIONS

Salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services

- « La retraite ne se lit pas dans une boule de cristal. Elle se prépare ! »

Si un assuré se pose des questions sur sa future retraite, le premier réflexe est de commencer par créer un compte sur agirc-arrco.fr. Une fois son compte créé, l'assuré peut bénéficier de tous les services proposés par le régime comme le relevé de carrière, qui récapitule l'ensemble des droits acquis. Les assurés n'ont pas à payer pour ces services pris en charge par leur caisse de retraite.

- Demande de réversion : nous accompagnons les veufs et veuves dans leurs démarches

En France, plus de 4 millions de personnes perçoivent une pension de réversion. Pourtant, certains assurés tardent ou renoncent à la demander. C'est pourquoi l'Agirc-Arrco propose des services en ligne pour aider les personnes en deuil à accomplir leurs démarches. Pour commencer, le conjoint (ou l'ex-conjoint) dispose du simulateur de droit à la réversion pour voir s'il peut en bénéficier et de quel montant elle serait. L'assuré est ensuite orienté vers la demande de réversion en ligne qui permet de déposer sa demande en une seule fois auprès de tous les régimes de retraite susceptibles de lui attribuer une réversion.

À savoir : les conditions d'attribution sont différentes selon les régimes. Ne pas bénéficier d'une réversion du régime général n'exclut pas la possibilité d'en bénéficier à l'Agirc-Arrco qui ne prévoit pas de condition de ressources.

- Ma Boussole Aidants, l'outil indispensable de ceux qui aident un proche

Impulsé par l'Agirc-Arrco, Ma Boussole Aidants est l'outil à recommander aux aidants, ces personnes qui aident au quotidien un proche en perte d'autonomie, enfant ou adulte, qu'il soit malade, âgé, en situation de handicap ou de dépendance. L'avantage de Ma Boussole Aidants est de s'adresser à tous les profils d'aidants en les informant sur les solutions de proximité correspondant à leurs besoins individuels (aides à domicile ou solutions de répit par exemple) ainsi que sur les éventuelles aides financières auxquelles ils sont éligibles. À noter : La nouvelle rubrique « Mes événements » informe les utilisateurs sur les événements organisés par l'Agirc-Arrco partout en France.

INSTALLATION RADIOELECTRIQUE
Réseaux Bouygues Telecom et SFR

La société Bouygues Télécom a déposé en mairie un dossier d'information sur le projet d'implantation d'une antenne téléphonique sur la parcelle Le Champ Aulnay (rue de la Motte) qui a l'objectif de répondre aux attentes et précisions des administrés. Cette antenne accueillera les réseaux de téléphonie Bouygues Télécom et SFR.

Le dossier est consultable en mairie.

La société Bouygues Télécom assurera une **permanence en mairie le 11 janvier 2024 de 17 à 19 h pour donner tout renseignement sur le projet.**

EN BREF

➢ Conformément à la loi, **la population est informée que des « rondes » seront effectuées sur la Commune par la société SACPA au cours des mois de janvier et de février 2024.**

➢ **La Cité des Métiers** : s'informer sur les métiers, choisir une formation, trouver un emploi, créer ou reprendre une activité, changer sa vie professionnelle. Pour les demandeurs d'emploi, collégiens, lycéens, étudiants, GRATUITEMENT. Calendrier et informations sur www.citedesmetiers22.fr ou au 02.96.76.51.51

➢ **le Pôle formation UIMM de Plérin** organise des formations logistique Qualif Emploi financées par la Région Bretagne et donc gratuites et rémunérées pour les demandeurs d'emplois, accessibles CSP/Congés reclassement, CPF transition, Défense mobilité,… Formations 2024 : Cariste Préparateur-rice de commandes, technicien-ne en logistique, technicen-ne supérieur-e en méthodes et exploitation logistique.
Informations collectives **le 16 janvier** à 9h30 au Pôle formation de Plérin – 7 rue du bignon - www.formation-industrie.bzh

➢ **Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** lance un appel à candidature pour le personnel d'encadrement d'un centre de cohésion Service National Universel en Côtes d'Armor, pour l'année 2024 (8 séjours). Divers postes : chef de centre, chef adjoint encadrement, chef adjoint éducation, référent vie collective, cadre santé, cadre intendant, cadre sport cohésion, capitaine compagnie, tuteur de maisonnée. La connaissance du public adolescent 5-17 ans est essentielle à cette mission.
Renseignements sur https://www.ac-rennes.fr/snu-recrutement-de-l-encadrement-appel-a-candidature-123418

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée :
le samedi 30 décembre 2023

PERMANENCES DES ELUS

Permanences le vendredi à partir de 18 h 30, à la Mairie, sur rendez-vous.
La prise des rendez-vous se fait en mairie au plus tard le vendredi midi.

- **En cas d'urgence, Madame Le Maire peut être joint au 06 43 18 56 20**

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus du mois de janvier 2024

Le déjeuner doit comprendre : une crudité, un fruit ou légume cru (C) - de la viande ou du poisson (VPO) –ou des légumineuses protidiques (LP) - des légumes verts cuits ou fruits crus (LVC) – des féculents (FT) – fromage (FR) ou Lait (PL),

	Lundi 08		**Mardi 09**		**Jeudi 11**		**Vendredi 12**
LVC FT FT LP FR C PL	Soupe de légumes Spaghettis à la bolognaise végétale Emmental râpé Salade Yaourt	C FR VPO FT PL LVC	Salade d'endives aux pommes et comté Saucisse Purée verte Galette des rois	LVC VPO FT PL C	Soupe à l'oignon mixée aux croutons et râpé Emincé de poulet basquaise Blé Petits suisses et clémentine	C VPO LVC FT FR PL	Carottes râpées Paëlla de poisson Fromage Mousse au chocolat
	Lundi 15		**Mardi 16**		**Jeudi 18**		**Vendredi 19**
C FR VPO LVC FT	Salade alsacienne Rôti de dinde au jus Petits pois carottes Gâteau yaourt et aux pommes	LVC FR VPO FT C	Velouté de carottes au fromage frais Langue de bœuf sauce madère P. de terre Fruit	FT LVC FR VPO LVC FT LVC PL	Potage Dubarry Fish and chips sauce tartare Fromage Fruit	LVC FT VPO FT FR C	Pizza au thon et fromage Jambon blanc et Ratatouille Poire chocolat crème pâtissière
	Lundi 22		**Mardi 23**		**Jeudi 25**		**Vendredi 26**
C VPO LVC FT PL	Concombre vinaigrette Carbonade aux raisins Carottes et P. de terre Yaourt	LVC FT VPO FT FR C C	Soupe tomate vermicelle Tartiflette Salade Fruit	FT FR C VPO FT LVC LVC	Toast au chèvre sur salade Blanquette de dinde P. de terre et choux de Bruxelles Fruit	LVC FT VPO FR C	Macédoine Galette Œuf/ fromage Fruit
	Lundi 29		**Mardi 30**				
C VPO VPO FT PL	Salade des Ardennes Cassoulet maison Crème vanille et spéculos	LVC FT VPO FT FR C	Soupe à l'oseille Steak haché Sauce tomate Boulghour Fromage Fruit				

INFORMATIONS MUNICIPALES

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12

ESPACE CYBER BIBLIOTHEQUE - SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE – ESPACE NUMERIQUE

Autorisation donnée au Maire pour :
- Intégrer la consultation des entreprises avec les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy et Trédaniel pour l'acquisition du SIG de la bibliothèque.
- Procéder à l'acquisition de matériels nécessaires aux besoins de l'espace numérique.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
CONVENTION D'EXERCICE TEMPORAIRE par la COMMUNE

Autorisation de signature de la convention approuvant les modalités par lesquelles Lamballe Terre & Mer et la commune de LANDEHEN conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire communal jusqu'au 31 décembre 2024.

ZONAGE POTENTIEL EOLIEN – AVIS SUR EBAUCHE de PROJET EOLIEN

- *vu le Plan Climat Air Energie Territorial délibéré en Conseil Communautaire et soumis actuellement à l'avis du Préfet,*
- *Vu le projet porté par la Société Renner Energies,*
- *Considérant que la phase du PCAET mettant en place la stratégie de développement cohérent des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire des 38 communes, ne sera engagée qu'à l'issue de l'approbation du PCAET.*
- *Considérant que les communes doivent définir des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables qui ne sont actuellement pas identifiées,*

- Prise d'acte du PCAET de Lamballe Terre et Mer :
  - Qui définit la stratégie de production des énergies renouvelables et les potentiels théoriques selon le type d'énergie : biogaz, photovoltaïque, éolien...
  - dont la phase de mise en place des actions n'est pas encore intervenue.
- Rappel fait de l'étude avec le SDE sur les capacités de certains bâtiments communaux à recevoir du photovoltaïque en toiture avec deux bâtiments concernés : la salle des fêtes et la mairie.
- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables réalisées à l'issue de la phase de mise en place des actions du PCAET à venir.
- Décision en conséquence, de ne pas donner suite au projet éolien présentée par la société Renner Energies.

TRAVAUX EN FAVEUR DE LA SECURITE et DE L'ACCESSIBILITE - Aménagement de bourg : Rues de la Ville Commault et des Roseaux - DEMANDE D'AIDE DE l'ETAT – DETR et DSIL 2024

Approbation du plan de financement et sollicitation de l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2024 et de la DETR 2024 (en complément à la DETR 2023).

LOTISSEMENT DU CLOS DU MARCHIX : INTEGRATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC.

Autorisation d'intégration du matériel éclairage public du lotissement du Clos du Marchix dans le domaine communal.

LOTISSEMENT DE PEMINIER 2 : AVENANT CO-TRAITANCE.

Approbation de l'avenant au marché de maitrise d'œuvre : intégration d'un nouveau co-traitant pour la mission Paysage, sans modification du montant du marché initial.

COMPLEXE SPORTIF - RESEAU EAUX PLUVIALES .

Décision de réaliser les travaux sur le réseau eaux pluviales sur le site du complexe sportif afin d'évacuer l'eau de pluie aux abords du pumptrack.

PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOL EN BRETAGNE

Avis favorable donné à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, proposée par le Président de la Région Bretagne incluant quarante-et-un membres.

PRIX USAGES NUMERIQUES 2023

Mardi 5 décembre, dans le cadre de l'appel à projets numériques 2023 du Département des Côtes d'Armor, Madame Le Maire s'est vu remettre le prix des usages numériques pour le projet : « un espace numérique : entendre vos besoins pour mieux y répondre à tous les âges de la vie ».

Depuis l'arrêt des Espaces Publics Numériques communautaires, la commune souhaite donner l'accès à la culture numérique pour tous, dans un espace approprié, qu'il s'agisse de l'accès libre aux ordinateurs, de l'accompagnement dans les démarches administratives par un agent formé Aidant Connect, ou de formation.

Quatre cycles de cinq ateliers « débutant » ou « perfectionnement » ainsi que des ateliers spécifiques (tablette, …) ont eu lieu en 2023 avec l'accompagnement de la fédération départementale Familles Rurales.
Un cycle de cinq ateliers perfectionnement est programmé du **23 janvier au 20 février (inscriptions encore possibles auprès de la Mairie). Coût des 5 ateliers : 15 €.**

RECONNAISSANCE D'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR L'EPISODE DE SECHERESSE GEOTECHNIQUE DE L'ANNEE 2022

La commune de Landéhen a obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dégâts provoqués par « l'épisode de sécheresse géotechnique de l'année 2022 ». Une commission ministérielle de reconnaissance de catastrophe naturelle s'est tenue le 14 novembre et la reconnaissance est parue au Journal Officiel du **10 décembre 2023**.

La Préfecture des Côtes d'Armor rappelle que « les sinistrés disposent d'un délai de trente jours à compter de la publication au Journal Officiel pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi.»

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

A LA UNE

OUVERTURE DE LA MICRO-CRECHE DE PLEMY PRÉVUE LE 4 MARS

La micro-crèche de Plémy, nouvel équipement de la politique petite-enfance de l'agglomération, a pour but de venir renforcer l'offre à **destination des familles dans le secteur sud-ouest de Lamballe Terre & Mer.** Cette structure de 247 m² pourra accueillir simultanément 12 enfants âgés de 10 semaines à 4 **ans dès le 4 mars 2024.**

Afin de répondre au plus près aux besoins des familles, cette micro-crèche offrira différents types d'accueil :

- Accueil régulier : un accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il est formalisé par un contrat qui définit la fréquence et la durée, au regard du besoin des familles.
- Accueil occasionnel ou en dépannage : lorsque les besoins sont ponctuels et non récurrents.
- Accueil d'urgence : correspond à un besoin d'accueil que les familles ne peuvent pas anticiper. Il est réservé à des situations exceptionnelles.
- Accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques jusqu'à 6 ans.

Conditions d'accès aux familles

L'accès à **la micro-crèche de Plémy est réservé prioritairement aux familles résidant sur le secteur sud-ouest du territoire de l'agglomération** *(Moncontour, Plémy, Quessoy, Hénon, Trédaniel, Bréhand, Trèbry, Saint-Trimoel, Saint Glen, La Malhoure, Penguily)*. Néanmoins, toutes les demandes seront étudiées.

Les familles peuvent déposer un **dossier de préinscription** en prenant contact directement auprès du Relais Petite Enfance : 02 96 50 08 56 Courriel : service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh

Demande de rendez-vous également possible en ligne sur lamballe-terre-mer.bzh

Cet équipement Lamballe Terre & Mer bénéficie de subventions de la part des acteurs de la petite enfance du territoire (Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Caf des Côtes d'Armor, MSA) ainsi que de fonds européens LEADER dans le cadre du soutien au développement des zones rurales.

INFOS PRATIQUES

✕ RAPPEL - COLLECTE DES DÉCHETS LES JOURS FÉRIÉS

En raison des jours fériés, les collectes de déchets des **25 décembre 2023** et **1er janvier 2024** sont décalées. Elles sont avancées ou reculées au samedi précédent ou suivant.

Ces informations sont inscrites sur les calendriers de collecte disponibles sur www.lamballe-terre-mer.bzh. Attention : les heures de passage des camions de collecte peuvent varier par rapport aux tournées habituelles. Merci de sortir vos poubelles à la collecte la veille au soir.

Service déchets ménagers 02 96 50 13 56 | contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh

✕ RAPPEL - CHANGEMENT D'HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Afin d'optimiser l'accueil du public et améliorer les conditions de travail des gardiens de déchèteries, Lamballe Terre & Mer modifie les horaires d'accueil du public des déchèteries communautaires à partir du 1er janvier 2024.

Vous retrouverez les nouveaux horaires, dès décembre, sur www.lamballe-terre-mer.bzh

✕ LA DIRECTION ENFANCE JEUNESSE RECRUTE POUR L'ETE 2024 !

La Direction Enfance Jeunesse de Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de ses nombreuses activités estivales (accueils de loisirs 3-11 ans, animations ados, séjours…), recherche pour l'été 2024 :

- des animateurs (stagiaires BAFA, BAFA et équivalents),
- des directeurs (BAFD) et adjoints (stagiaires BAFD, BAFA avec expérience),
- des personnels d'entretien et de restauration,
- un animateur référent de l'accueil des enfants en situation de handicap,
- un agent technique (logistique, montage de camps…).

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser à l'attention de Mr Le Président par courriel à enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh, pour les dates suivantes :

- **Dimanche 28 janvier 2024** : Clôture des candidatures animateurs BAFA (et équivalent), directeurs/directeurs adjoints et animateurs référents de l'accueil des enfants en situation de handicap.

- **Dimanche 25 février 2024** : Clôture des candidatures des stagiaires BAFA et personnels techniques (entretien, restauration et logistique).

Renseignements auprès de la direction enfance jeunesse au 02-96-50-59-54.

✕ DISTRIBUS : GUIDE HORAIRE 2024

Distribus, le réseau de transport en commun de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer, évolue. Retrouvez dès à présent le nouveau guide horaire pour l'année 2024 sur le site www.distribus.bzh ainsi que dans les mairies des communes de l'agglomération, les bureaux d'information touristique, les gares…

Pour vos réservations, 3 possibilités s'offrent à vous :
- par téléphone au 02.96.32.33.34
- via le site www.distribus.bzh
- sur l'application mobile MyMobi

Pour découvrir l'intégralité de l'offre Distribus, rendez-vous sur www.distribus.bzh

AGENDA

Mer. **17/01 – Atelier petite-enfance : J'accueille mes émotions**
Atelier ludique pour mieux connaître ses émotions et savoir comment les accueillir…
De 14h à 17h / Accueil de proximité Lamballe Terre & Mer, rue Christian de La Villéon, Saint-Alban / A partir de 5 ans / Gratuit / Sur inscription : 06 20 86 00 74

Mer. **24/01 - Atelier Info Jeunes : Crée ton projet de formation motivé pour parcoursup**
De 14h à 15h30 / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Mer. **31/01 - Atelier Info Jeunes : A la recherche de mon job saisonnier**
De 14h à 16h / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

CYBER BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du samedi 23 décembre (inclus) au mardi 2 janvier.
La bibliothèque **réouvrira le mercredi 3 janvier**.

Horaires de l'espace

Mardi et vendredi : 16h30 - 18h30

Mercredi : 9h30 - 12h et 15h – 16h30

Samedi : 9h30 - 12h

Abonnement annuel

5€ enfant, 10€ adulte, 15€ famille

Contact

02 96 30 31 66 ou bibliothequelandehen@gmail.com

Les ateliers du mercredi reprendront à partir du mercredi 24 janvier.

Retour en photo sur la braderie de livres du samedi 2 décembre et l'animation jeux de société présentée par Olivier Girioux de Verbaludik. Grâce à lui, petits et grands ont découvert de nouveaux jeux autour des lettres et des mots.

Retour sur le Prix Louis GUILLOUX 2023

Le prix Louis-Guilloux est décerné par le Département des Côtes d'Armor depuis 1983, en hommage au célèbre écrivain breton. Depuis 2018, cette récompense littéraire est devenue un prix citoyen, qui récompense une œuvre littéraire. Celle-ci est choisie par un jury composé de lectrices et de lecteurs habitués des bibliothèques du réseau départemental qui s'inscrivent volontairement dans la démarche du prix.

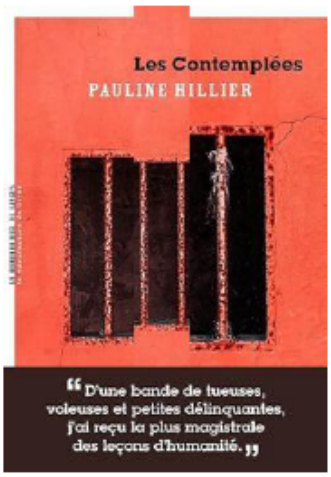

Pour 2023, c'est l'ouvrage Les Contemplées de Pauline Hillier, paru aux éditions La Manufacture de livres, qui a remporté le plus grand nombre de suffrages du jury citoyen. L'autrice a reçu son prix le 21 novembre 2023, lors d'une cérémonie organisée à la salle des fêtes Guillaume-le-Caroff, à Rostrenen.

9 autres ouvrages étaient en compétition pour le prix Louis-Guilloux 2023

- Quatre rivières, Alain Emery, Éditions Terres du couchant
- Les chemins d'exil et de lumière, Céline Lapertot, Éditions Viviane Hamy
- King Kasaï, Christophe Boltanski, Éditions Stock
- Les larmes de Chalamov, Gisèle Bienne, Éditions Actes Sud
- Les sources, Marie-Hélène Lafon, Éditions Buchet-Chastel
- Il n'y aura pas de sang versé, Maryline Desbiolles, Sabine Wespieser Éditeur
- L'allègement des vernis, Paul Saint-Bris, Éditions Philippe Rey
- Dans les murmures de la forêt ravie, Philippe Alauzet, Éditions du Rouergue
- La vallée de Lazhars, Soufiane Khaloua, Agullo Éditions

Tous ces ouvrages sont disponibles en prêt à la bibliothèque de LANDEHEN.

EN BREF

- 10 ouvrages en lice
- 40 bibliothèques et 1 réseau de bibliothèques (soit 13 de plus qu'en 2022)
- Le jury citoyen était composé de 346 lecteurs et lectrices

Parallèlement à la participation au jury, la bibliothèque de LANDEHEN a proposé cette année un atelier d'écriture ouvert à tous. Il s'agissait d'un jeu d'écriture. Il fallait produire un texte court de 30 lignes maximum, utilisant les 10 titres de la sélection 2023 du Prix Louis Guilloux.
En voici un exemple :

L'ultime combat

de Olivier LE FORESTIER

Merveille Riziki a 15 ans. Il en veut à ses parents. Mais pourquoi l'ont-ils appelé Merveille ? Claude, Joseph, passe encore ! Mais Merveille !
Depuis son tout jeune âge, depuis son entrée à l'école, il est la risée de ses camarades.
Son rêve ? Changer de nom et s'appeler **King Kasaï** !
Pourquoi ? Parce qu'il ne craint personne. Dans la cour de l'école, il se bat ! Dans la rue, il se bat ! Dans l'eau, il se bat ! Il est le roi des **quatre rivières** environnantes, celles qui se rejoignent dans **la vallée des Lazhars**. Il en connaît **les sources**. Il est de surcroît le meilleur nageur de la rivière Kasaï près de laquelle il habite !
Il est sans peur et ne craint pas de se battre avec un lycaon, un buffle. Mais surtout, il adore affronter les crocodiles qui rôdent près de chez lui.
Il y en a un en particulier, le redouté Chalamov. Le vieux crocodile de plus de 40 ans essaie, lors de leurs joutes, de l'attirer au fond de l'eau. Mais Merveille est le plus fort.
Certains disent qu'ils ont vu des larmes de rage sur la peau du crocodile, **les larmes de Chalamov** ! Sur la rive, ils savent qu'**il n'y aura pas de sang versé**. Ils savent qu'un jour le crocodile prendra **les chemins d'exil et de lumière** et se laissera mourir d'épuisement.
Peut-être qu'un jour Merveille le croisera dans la forêt, le devinera **dans les murmures de la forêt ravie**.
Mais il pourrait aussi le croiser en ville, vaincu, sous forme de mocassins. Ces mocassins que Merveille admire pendant de longues heures dans la vitrine de la boutique de chaussures qui s'appelle « **Les contemplées** ». Cette fois-là, il l'aura à ses pieds Chalamov, sous forme de mocassins vernis bien brillants, trop brillants à son goût. C'est une chose sûre, il demandera au vendeur **l'allègement des vernis** !

Catherine LANOE et Olivier LE FORESTIER
bénévoles à la bibliothèque de Landéhen
autour de Pauline HILLIER - Prix Louis Guilloux 2023

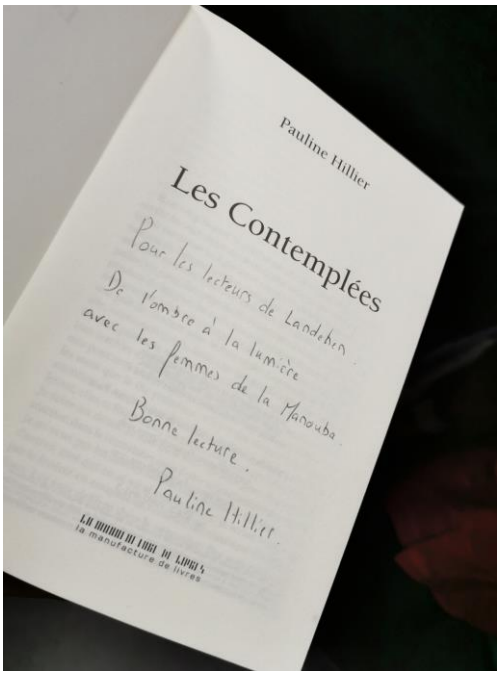

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

APEL DE L'ECOLE SAINT JOSEPH

L'APEL de Landéhen organise une

SOIRÉE THÉATRE

grâce à la troupe

Les Doux Dingues

ENTRÉE 7€

Paiement
CB & Espèces

« Ça reste entre nous ! »

de Pascaline TERRIEN

Mise en scène : Gilles PELLAN

Samedi 13 Janvier à 20h30

Salle des Fêtes de Landéhen

VENEZ NOMBREUX !!!

Pour, rappel les recettes de la soirée permettent de financer les prochaines activités pédagogiques.

CLUB DES AINES

Activités de janvier 2024

✓ Jeudi 11 : 14h, Club – Jeux de société, jeux de cartes (+tarot), jeux de boules bretonnes. Suivi du goûter

✓ Jeudi 18 : Assemblée Générale à 15h, salle polyvalente.
13h30, début de la vente des cartes d'adhésion, jeux de société divers, jeu de boules bretonnes.
Galettes des rois à 16h30.
Pour les inscrits au voyage, versement du 2ème acompte : 400 € .
Nous consulter pour une éventuelle inscription, il reste peu de places.

✓ Jeudi 22 : 14h, Club – Jeux de société, jeux de cartes (+tarot), jeux de boules bretonnes. Suivi du goûter

LES DOUX DINGUES

Théâtre à LANDEHEN

Les Doux Dingues présentent

Ça reste entre nous !

de Pascaline TERRIEN

Mise en scène : Gilles PELLAN

Salle des fêtes de LANDEHEN

Samedis **13, 20 et 27 janvier** 2024 – 20h30

Dimanches **14 et 21 janvier** 2024 – 14h30

Le 13 janvier pour l'école Saint Joseph de Landéhen
Les 14 et 20 janvier pour la troupe
Le 21 janvier pour l'association Langueux Muco
Le 27 janvier pour la Danse bretonne et les Gastadours de la MJC de Lamballe

AMICALE DES BOULISTES

Assemblée Générale
Samedi 20 janvier - 11 h
Maison du Temps Libre

COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes est à la recherche d'un petit chantier de bois pour faire des fagots courant février pour le Feu de la Saint Jean …

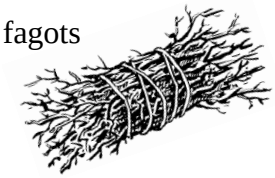

Contact : Christophe LE ROUX : 06.21.32.53.71

Un espace réservé pour le dépôt de vos sapins de Noël sera prévu sur le parking de la Salle des Fêtes.

FAMILLES RURALES DE LANDEHEN

Familles rurales Vivre mieux ! ASSOCIATION DE LANDÉHEN

Boutique & Ateliers Nomades
Cosmétiques DIY ~ Aromathérapie
Produits Bio ~ Recettes certifiées

Familles rurales Vivre mieux ! ASSOCIATION DE LANDÉHEN

Familles rurales Vivre mieux ! ASSOCIATION DE LANDÉHEN

ECURIE ET PONEY CLUB DE LA CASSOIRE

Vacances de Noël
Du 23 décembre au 07 janvier

- Les Après-midi de Noël du 26 au 29 décembre et du 02 au 05 janvier, de 13h30 à 16h pour initiation galop 1/2.
- Stages spécifiques confirmés
  Promenade initiation en famille : 1 heure, 22€/personne😍
  Promenade pour confirmés sur inscription.
- Les forfaits de cours poney s'arrêtent du vendredi 22 décembre au soir au 07 janvier inclus, mais des stages et promenades sont organisé à cette période pour vous permettre de monter pendant vos vacances. 😊
- Les cours habituels reprendront à partir du 08 janvier.

Passez de BONNES FÊTES !🥳
Renseignements au 06 63 06 96 21

PETITES ANNONCES ET COMMUNIQUES

Retour sur … le REPAS DES CLASSES 3

Le 19 novembre a eu lieu le Repas des Classes 3. Nous nous sommes retrouvés au monument aux morts où nous avons déposé une gerbe de fleurs et observé une minute de silence.
Nous avons ensuite pris, en car, la direction de Dinan où nous avons déjeuné au restaurant Le Saint-Louis, avant de faire une petite balade dans les ruelles et sur les remparts de la ville, ainsi qu'au Port de Dinan.
La journée s'est terminée à la Salle du Temps Libre autour du verre de l'amitié.
Rendez-vous dans 10 ans…

CALENDRIER des FETES et des ANIMATIONS 2023
Correctif

AVRIL		
Mardi 23	**Concours de boules Inter clubs**	Club des Ainés
MAI		
~~**Mardi 07**~~	~~**Concours de boules Inter clubs**~~	~~Club des Ainés~~
JUILLET		
Dimanche 28	**Moto Cross**	Moto Club lamballais
AOUT		
~~**Dimanche 20**~~	~~**Moto Cross**~~	Moto club lamballais

Nouvelle activité à Landéhen

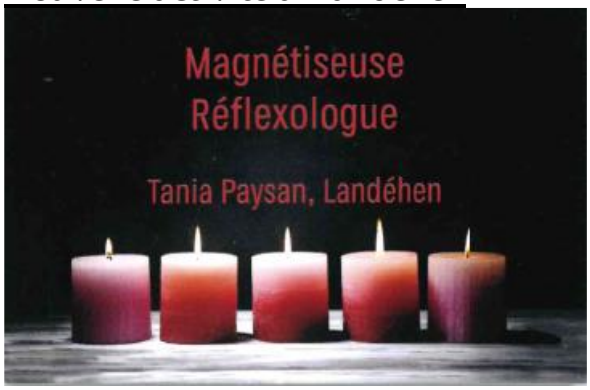

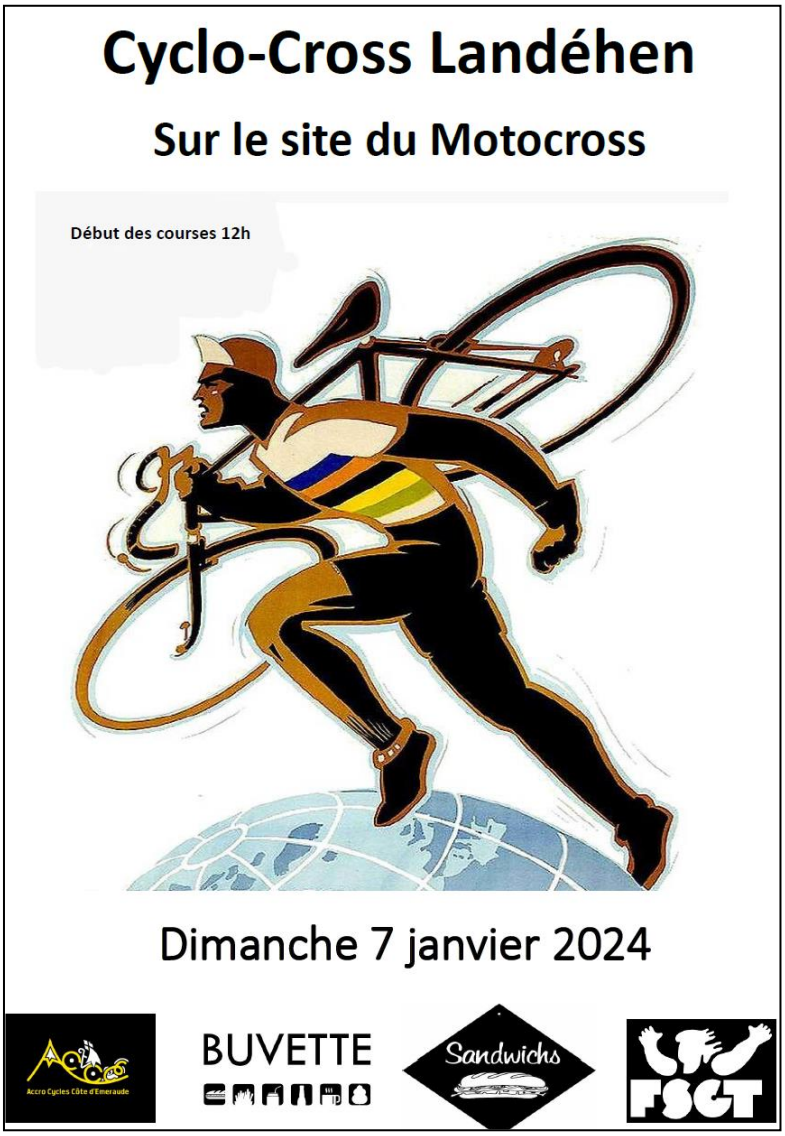

Agents de collecte – Direction Déchets Ménagers
CDD en remplacement – catégorie C
du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024

MISSIONS

- Collecte des déchets ménagers en porte à porte (ordures ménagères et déchets sélectifs)
- Respect du livret de sécurité et des consignes des sites de déchargements
- Surveillance des risques liés à la circulation, à la collecte et au déchargement

QUALITÉS ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Respect des consignes de sécurité (port de vêtements haute visibilité) et du code de la route
- Bonne condition physique (port de charge régulier)
- Qualité relationnelle : sens du travail en équipe, relation avec les autres services de la collectivité, de façon occasionnelle avec les usagers

Adresser votre dossier de candidature comportant lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique à : recrutement@lamballe-terre-mer.bzh.

ou par voie postale à : Monsieur le Président de Lamballe Terre & Mer - Direction des Ressources Humaines - 41 rue Saint Martin – CS 3002 – 22404 LAMBALLE-ARMOR Cedex

Etude des candidatures au fil de l'eau.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Horaires décalés, avec possibilité de travail le samedi
- CDD sur la période des congés de fin d'année, possibilité de prolongation ensuite

Renseignements : M. Franck DOARÉ, Directeur Exploitation Déchets, au 02 96 50 13 76

Cet espace est à vous :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Nom, Prénom adresse :……